



Meung sur Loire, le 17 janvier 2022

DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE
Monsieur Hervé Brulé, Directeur
Service MAAE
5 avenue Buffon
BP 6 407
45064 ORLEANS CEDEX 2

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Huisseau-sur-Mauves

Affaire suivie par : Olivier VERNAY – Directeur Général des Services

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n° 2021-PLUI-01 en date du 8 décembre 2021, j'ai mis en œuvre la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Huisseau-sur-Mauves.

Au titre de l'article R104-8 du code de l'urbanisme, je vous transmets un dossier du projet de la modification simplifiée du PLU dans le cadre de l'examen au cas par cas, afin que vous fassiez connaître votre avis.

J'adresse, par ailleurs, une copie de ce courrier à la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Je vous rappelle que cet avis, qui sera joint au dossier de mise à disposition au public, devra m'être transmis dans le délai de deux mois suivant la transmission du dossier. Passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de
Communes des Terres du Val de Loire

Pauline MARTIN